

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 940

présenté par

Mme Carel, M. Albertini, M. Alfandari, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Laronneur, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

ARTICLE 4 AA

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« À l'issue de cette information, les représentants légaux des élèves reçoivent une attestation de présence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit la délivrance d'une attestation aux représentants légaux des élèves attestant qu'ils ont suivi l'information sur l'apprentissage de la citoyenneté numérique prévue à l'alinéa 4.